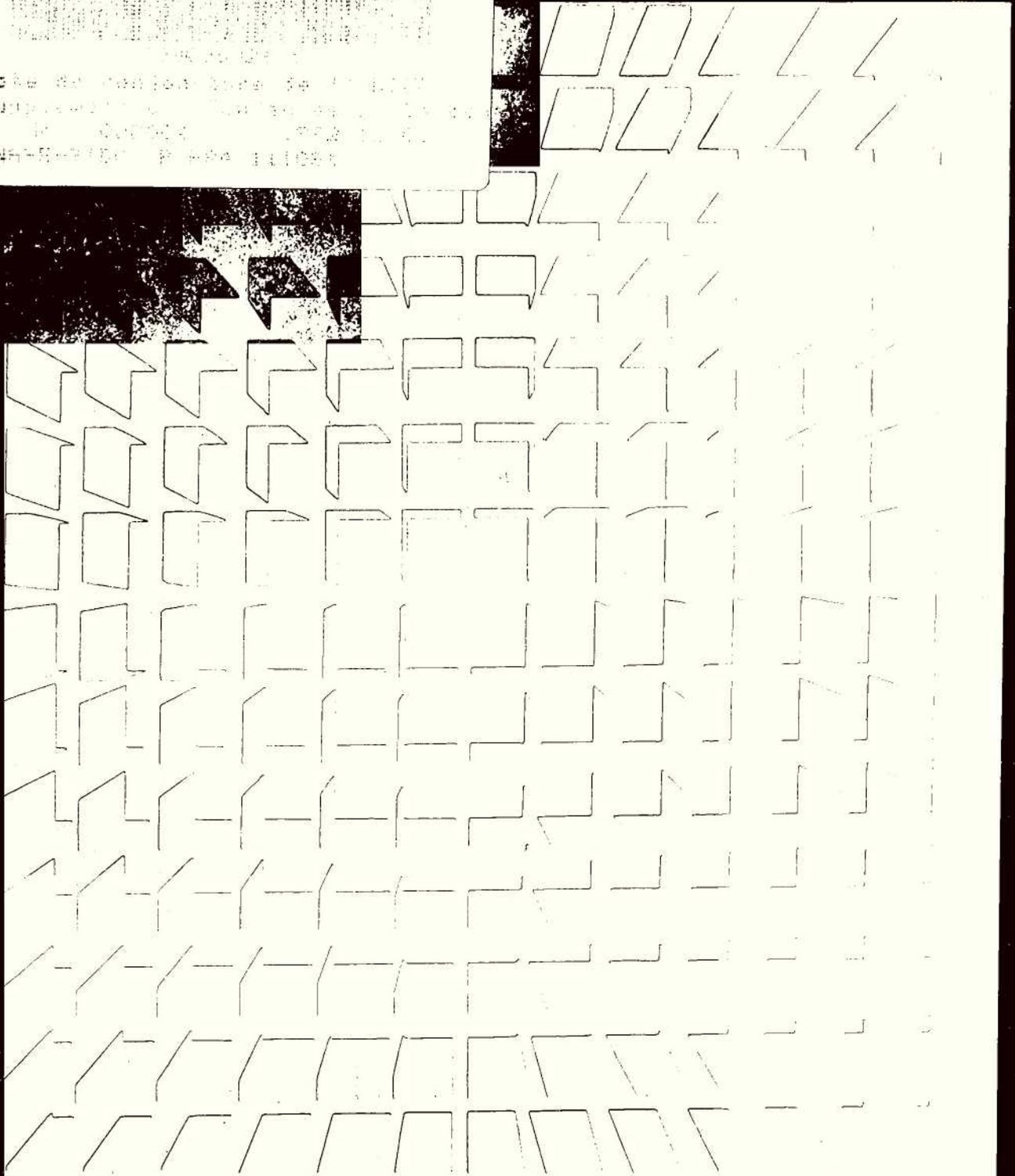


DÉCEMBRE 1992

# NOTE DE CONJONCTURE DE L'INSEE

INSEE  
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

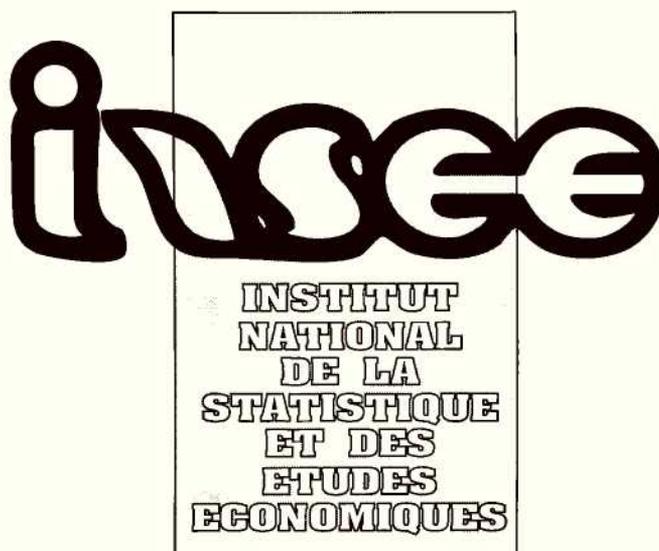


**INSEE**

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES



## Supplément à Tendances de la Conjoncture



© Insee 1992

### Prochaines parutions des cahiers de Graphiques :

- N° 47 du cahier 1 de "Tendances" (bleu) : 31 décembre 1992
- N° 43 du cahier 2 de "Tendances" (vert) : 26 février 1993

NOTE DE CONJONCTURE de l'Insee, diffusée par la Direction de la Diffusion et de l'Action Régionale de l'Insee / Maquette de la couverture : agence PUZZLE / Cette publication fait notamment partie de l'abonnement à "Tendances de la Conjoncture" / Tarifs en page 4 de couverture.

*Ont directement participé à la réalisation de cette note :*

• **Rédacteurs en chef :**

Gilles Laguerre et Marie-Hélène Pamsier.

• **Assistant de rédaction**

Pascal Germé.

• **Contributeurs :**

Catherine Beller ; Laurent Berrebi ; Jean-Pierre Berthier ; Frédéric Boccara ;  
Alain Chappert ; Yvonne Coffet ; François Couté ; Charlotte Denney ;  
Lise Dervieux ; Pascale Derouillon-Roisné ; Nicole Desprez ; Sylvie Dumartin ;  
Françoise Drumetz ; Hélène Eyssartier ; Jean-Yves Fournier ; Jean-Paul Girard ;  
Danièle Guillemot ; Pierre Jaillard ; Jean-Louis Julia ; Dominique Ladiray ;  
Fabrice Lenseigne ; Eliane Le Rey ; Clotilde Lixi ; Vincent Maillard ;  
Frédéric Nauroy ; Pascale Pollet ; Fabienne Rosenwald ; Florence Salet.

• **Secrétaire de publication :**

Isabelle Loret

• **Conception graphique et réalisation de la maquette :**

Patrick Le Floch Meunier ; Jean Paul Mer.

• **Relations avec l'imprimeur**

Huguette Héliez.

Rédaction achevée le 07 décembre 1992

## AVERTISSEMENT

Cette note analyse la situation de l'économie française à la fin 1992 et son évolution probable sur le premier semestre 1993. Elle comporte un chiffrage en termes de comptes nationaux trimestriels. L'hypothèse sur le cours du dollar est, comme à l'accoutumée, conventionnelle.

**Directeur de la publication : Paul Champsaur**

ISSN 0766-6268

Impression d'après documents fournis

IMPRIMERIE NATIONALE

92 171 151 P 71

# SOMMAIRE

## CROISSANCE AU RALENTI

---

---

■ PERSPECTIVES AU  
PREMIER SEMESTRE 1993

■ CAHIER DE CHIFFRES

■ LE COMPTE  
ASSOCIÉ

# Croissance au ralenti

**D**epuis le deuxième trimestre 1992, l'activité française s'essouffle : la croissance du PIB, qui avoisinera 2 % sur l'année, est largement acquise à la fin du premier trimestre. Le premier semestre 1993 s'inscrirait dans la tendance du second semestre 1992 et la croissance n'atteindrait pas 1 % en rythme annualisé.

Cette atonie se ressent à des degrés divers dans l'ensemble des secteurs productifs. Dans l'industrie manufacturière, la production est en repli depuis le deuxième trimestre 1992 et un regain d'activité n'est pas escompté avant le deuxième trimestre 1993. La situation dans le bâtiment et les travaux publics se dégrade fortement. Moins sensibles à la conjoncture, les services marchands et en particulier les services rendus aux ménages sont mieux orientés.

Dans un climat de manque de confiance, les entrepreneurs sont, en 1992, de plus en plus nombreux à adopter un comportement attentiste en matière de dépenses d'équipement, malgré une amélioration de leurs revenus : le faible taux d'utilisation de leurs capacités de production, par ailleurs largement renouvelées ces dernières années, ne les incite pas à investir davantage dans l'immédiat.

L'emploi poursuit son ajustement au ralentissement de l'activité. Cependant, la politique de l'emploi mise en oeuvre en 1992 – qui se traduit par un accroissement notable du nombre de stagiaires et de bénéficiaires de "Contrats-Emploi-Solidarité" – permettrait de limiter à 40 000 les pertes d'emploi total sur l'année ; le chômage se stabiliserait ainsi au second semestre 1992. Le nombre de bénéficiaires de ces mesures augmenterait peu au premier semestre 1993 : avec la poursuite de la contraction des effectifs occupés qui s'observerait tout particulièrement dans l'industrie et le bâtiment-travaux publics, le taux de chômage s'accroîtrait d'environ 0,5 point de décembre 1992 à juin 1993.

Le taux d'inflation resterait peu élevé ; après un passage par un point bas fin 1992 (2,3 %), il s'élèverait en glissement annuel à 2,7 % en juin 1993. Malgré la baisse de l'emploi et le ralentissement de la masse salariale, la modération des prix induit une accélération du pouvoir d'achat des ménages fin 1992. Il s'infléchirait au premier semestre 1993 en raison de la hausse plus marquée des prix de détail.

Au premier semestre de 1993, la consommation croîtrait d'un peu moins de 1 %. Dans un climat économique incertain, les ménages cherchent à préserver leur niveau de vie sans pour autant réduire leur taux d'épargne. Ils tendent à délaisser les produits chers au profit de substituts moins coûteux. Parallèlement, ils

cherchent à se désendetter ; ils ont moins recours au crédit et anticipent même des remboursements de crédits passés.

La prudence des agents et une demande intérieure atone pèsent sur le volume des importations, en particulier celles de produits manufacturés qui ne croîtraient que de 1 % en moyenne au premier semestre 1993. Les exportations suivraient l'évolution de la demande mondiale. Bénéficiant temporairement de gains de termes de l'échange, le solde des échanges de produits manufacturés serait excédentaire de 10 Mds de F sur cette période. L'excédent agro-alimentaire resterait du même ordre de grandeur que celui atteint au second semestre 1992 tandis que la facture énergétique s'allègerait en raison de la faiblesse du cours du pétrole. Au total, l'excédent Fab-Fab des échanges extérieurs s'élèverait à 15 Mds de F au premier semestre 1993, après un excédent de près de 30 Mds de F sur l'ensemble de l'année 1992.

En dépit de facteurs positifs – croissance du pouvoir d'achat des ménages et situation financière des entreprises relativement saine –, l'économie française ne peut retrouver seule une forte croissance. Quelles que soient les politiques économiques menées – ajustement en Europe, relance au Japon –, la plupart de nos partenaires prévoient une croissance faible, voire un recul de leur PIB / PNB au premier semestre 1993 – l'Allemagne misant au mieux sur une stagnation. Seuls semblent échapper à cette atonie les Etats-Unis qui paraissent avoir rénoué avec la croissance depuis la mi-1992. En tout état de cause, les pleins effets d'une reprise américaine sur l'économie française se feront peu sentir avant la mi-1993.

Avant l'été dernier, un raffermissement de la croissance française semblait possible dès le second semestre 1992, sous la double impulsion de la consommation et des exportations. Il apparaît aujourd'hui que, si les achats des ménages font bien preuve de la vitalité attendue, la contribution de l'extérieur à la croissance est sensiblement moindre que celle escomptée : il est manifeste, depuis l'été, que l'activité de nos principaux partenaires européens laisse à désirer et que les turbulences ayant affecté le système monétaire européen ne sont pas favorables, à terme, à notre compétitivité-prix. La déception qui transparait dans les réponses des chefs d'entreprises aux enquêtes de conjoncture depuis la rentrée renforce l'idée que le dernier trimestre 1992 et le premier trimestre 1993 sont actuellement engagés sur une pente de croissance faible. Il apparaît donc difficile d'envisager pour l'économie française un retour à une croissance substantielle avant la mi-1993, même si, désormais, notre environnement extérieur est progressivement appelé à se raffermir et la détente sur les marchés monétaires à s'amplifier.

# Perspectives au premier semestre 1993

## La croissance française s'essouffle au second semestre 1992

La croissance française en 1992, mesurée par l'évolution du PIB, est de l'ordre de 2 % en moyenne annuelle. Après un premier semestre qui se situe dans le prolongement du second semestre 1991, elle s'infléchit notablement sur la deuxième partie de l'année. Le climat de perte de confiance, qui prévaut depuis plusieurs mois, rend peu vraisemblable une reprise en début d'année 1993 : la croissance n'atteindrait pas 1 % en rythme annualisé au premier semestre.

## La production manufacturière stagnerait au cours des prochains trimestres

Dans les dernières enquêtes de conjoncture, les chefs d'entreprise se montrent particulièrement pessimistes pour la fin d'année 1992 et le tout début 1993. Les carnets de commandes globaux et étrangers sont très dégarnis et les stocks de produits finis sont jugés de plus en plus lourds. Les perspectives de production et de demande se dégradent. Les taux d'utilisation des capacités de production sont faibles et les capacités jugées

largement suffisantes compte-tenu des anticipations de demande.

L'évolution de la production est différente d'une branche à l'autre. La construction automobile enregistre la plus forte hausse sur 1992. Elle a, en effet, bénéficié de la vivacité de nos exportations en début d'année ainsi que d'une consommation des ménages soutenue durant toute l'année. Les perspectives de production et de demande se sont dernièrement détériorées et la croissance de la production se ferait modérée au début de 1993.

La production de biens de consommation connaît en début d'année 1992 une baisse, suivant en cela le repli de la demande extérieure et des achats de biens durables par les ménages. Durant le second semestre, ce mouvement s'inverse. Cependant, les équipements restent peu sollicités et la production au cours du premier semestre 1993 devrait demeurer stable.

La production en biens intermédiaires a connu, en 1992, le scénario inverse. Le dynamisme de nos exportations au premier semestre a soutenu la production qui, privée de ce soutien, a reculé au second semestre. La demande intérieure se stabiliserait au premier semestre 1993, avec pour corollaire une stagnation de l'activité de cette branche.

Le recul de la production se poursuit en 1992 dans les biens d'équipement professionnel. La baisse de l'investissement pèse

sur l'activité de la construction mécanique et du matériel électrique et électronique professionnel, et seules les livraisons d'Airbus, nombreuses au troisième trimestre, soutiennent encore la production dans la construction aéronautique. D'après les dernières enquêtes de conjoncture, pour plus de la moitié des chefs d'entreprise, les perspectives de production et de demande n'échappent pas au mouvement général de dégradation : l'activité de cette branche au cours du premier semestre 1993 devrait donc rester faible.

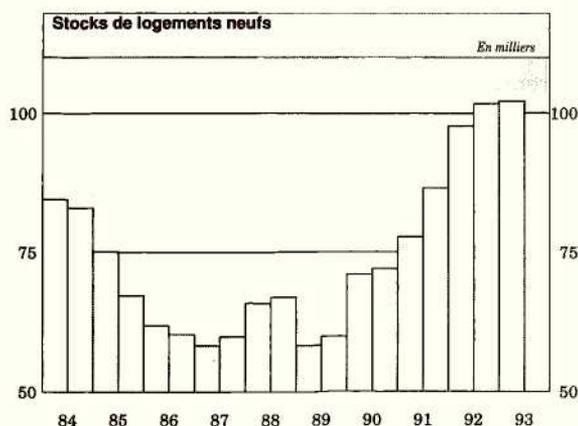
## Dans le BTP, la situation devrait continuer à se détériorer

Dans le bâtiment et les travaux publics, l'activité décroît en 1992 et rien ne permet d'envisager une nette reprise au cours du premier semestre 1993.

Dans le bâtiment, les mises en chantier devraient avoisiner le niveau de 275 000 logements en 1992 contre 303 000 en 1991, soit une baisse d'environ 10 %. Dans l'enquête de conjoncture d'octobre, les promoteurs observent une nette dégradation de la demande en logements à acheter et prévoient une diminution des mises en chantier pour les mois à venir (cf encadré). L'existence de stocks importants, la difficulté à les écouler et, dans un climat économique défavorable, la réticence des organismes financiers à soutenir de nouveaux programmes pèseront sur l'activité de cette branche au cours du premier semestre 1993, même si les mesures prises en 1992 (plan de soutien de mars 1992) sont reconduites ou renforcées dans le budget de 1993. Seuls les travaux d'entretien augmentent de façon soutenue en 1992. Compte tenu de l'extension en 1993 de mesures fiscales en leur faveur,

## Les retombées de la crise immobilière sur les entreprises

- L'immobilier a connu en région parisienne une période exceptionnellement faste durant la deuxième moitié des années quatre-vingt. Ainsi, selon l'indice Insee-Chambre des Notaires le prix moyen au m<sup>2</sup> des appartements anciens vendus libres à Paris a été multiplié, en francs constants, par 2,3 de la fin 1983 à la fin 1990. Cette situation a induit des anticipations de fortes plus-values qui ont contribué à auto-entretenir le phénomène. Mais Paris restait moins cher que Londres et Tokyo et attirait les investisseurs étrangers.
- Ce mouvement de hausse est désormais terminé. Soutenus par les banques, les promoteurs ont cherché à empêcher le recul des prix, quitte à offrir voiture ou parking aux acquéreurs de logements. Ils souhaitent éviter de brader des opérations conçues et réalisées au prix fort ou d'alimenter des anticipations à la baisse. Dans l'ancien, le prix de vente des logements n'a connu, à l'exception du très haut de gamme, que des baisses modérées (bien en deçà de certaines capitales étrangères). Le dernier indice définitif Insee Notaires (mars 1992) n'est en retrait que de 4 % <sup>(1)</sup> par rapport au point haut de la fin 1990, la baisse semblant cependant se poursuivre.



(1) et (3) Source : Chambre des Notaires de Paris-BIEN  
(2) Source : Centre d'analyse et de prévision immobilière

- Force est de constater que les anticipations sont aujourd'hui très défavorables ; les étrangers n'investissent plus dans l'immobilier parisien. Dans un contexte d'incertitudes sur les perspectives de croissance et de taux d'intérêt élevés, la demande de logements et de bureaux connaît une réduction sensible malgré la baisse des prix. Une partie des achats neufs étant financée par des ventes, la contraction des transactions dans l'ancien se répercute sur la construction neuve. Après une baisse modérée en 1990, les transactions dans le logement auraient diminué en 1991 d'environ 40 % dans le neuf en Ile-de-France <sup>(2)</sup> et de 27 % dans l'ancien à Paris, la même tendance se poursuivant en 1992 <sup>(3)</sup>. La crise immobilière n'est cependant pas circonscrite à la région parisienne : d'autres régions comme Alpes-Provence-Côte d'Azur, semblent également touchées.
- Du fait de la mauvaise anticipation de ce retournement par les promoteurs et les banques, les stocks actuels sont très importants, en logements – ils correspondent à plus de vingt mois de vente – et plus encore en bureaux. La situation financière des promoteurs en est fragilisée mais également celle de nombreuses banques engagées dans l'immobilier et qui ont déjà provisionné une partie des pertes prévues. Leur gestion conditionne en partie la durée et l'ampleur de cette crise, suivant que la stratégie adoptée consistera à apurer rapidement la situation ou au contraire à rechercher un étalement des pertes. Quoiqu'il en soit, le volume des stocks hypothèque une reprise de l'activité de construction de logements en 1993, et de bureaux à une échéance probablement plus lointaine encore.
- En définitive, c'est toute la filière de construction qui est touchée : les entreprises de bâtiment (1,3 million d'emplois), la promotion et les agences immobilières, les architectes et géomètres (représentant les services liés à l'immobilier, soit un total de 146 000 emplois salariés en 1990), mais aussi l'ingénierie, une partie des banques, sans oublier les notaires et enfin l'Etat qui voit baisser ses recettes fiscales.

ils devraient connaître un volume d'activité relativement stable.

Dans les travaux publics, après la forte croissance du premier trimestre 1992, les entrepreneurs jugent l'activité en baisse depuis le deuxième trimestre. Ils observent en outre une diminution du volume des commandes reçues pour les mois à venir.

### Bien qu'en ralentissement, les services marchands auraient encore un rythme de croissance soutenu

Pour les services marchands, la production croît en 1992 au même rythme qu'en 1991. Le second semestre s'inscrit en ra-

lentissement par rapport au premier semestre, lui-même en repli par rapport à la vive croissance de la fin 1991. Ce mouvement qui touche la plupart des branches se poursuivrait au premier semestre 1993, les services rendus aux ménages étant le secteur le mieux orienté en fin 1992.

Dans les transports, le trafic de marchandises est plus soutenu sur les trois premiers trimestres de 1992 que sur l'en-

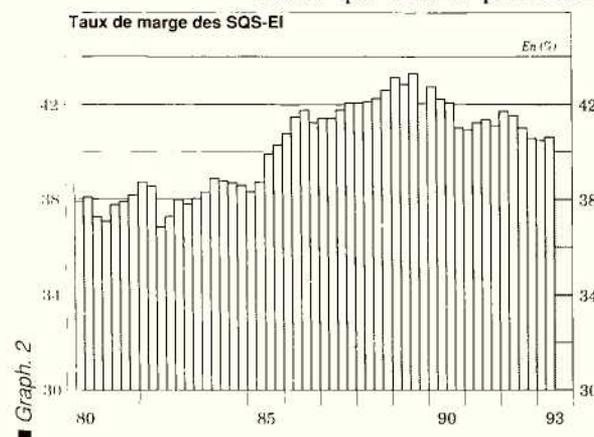


semble de l'année 1991. Cependant, sur la fin de l'année 1992, les indicateurs d'opinion restent en majorité orientés à la baisse ce qui laisse présager une activité plus faible sur le début de 1993. D'autre part, même si le nombre de voyageurs transportés est constant, voire en légère hausse, l'intensité de la concurrence sur les prix pèse sur les chiffres d'affaires réalisés.

### L'investissement attend le redémarrage de la demande ...

D'après l'enquête effectuée en octobre, l'investissement productif de l'industrie concurrentielle diminuerait de 8 % en valeur sur 1992 et de 11 % en volume. Le secteur le plus touché serait celui des biens intermédiaires. L'investissement continuerait à être soutenu dans l'automobile, même si les industriels y sont plus pessimistes que dans la précédente

«La décroissance du taux de marge reflète les efforts consentis pour vendre en période de ralentissement de la demande.»



«Le taux d'utilisation des capacités se situe désormais autour de 82 %. Les industriels, ayant consenti un fort taux d'investissement ces dernières années, disposent d'une grande marge de manoeuvre avant d'être obligés d'accroître leurs capacités de production comme cela a déjà été le cas dans les années 85.»

enquête. Dans tous les cas, les entreprises effectueraient plutôt des investissements de productivité que de capacité. En effet, le taux d'utilisation des capacités de production, largement renouvelées ces dernières années, continue de baisser pour se situer autour de 80 % en moyenne (cf graphique 1). Dans ces conditions, une reprise de l'investissement ne pourrait être déclenchée que par une forte remontée de la demande anticipée, dont la faiblesse actuelle représente le facteur le plus handicapant pour les chefs d'entreprise interrogés, loin devant le niveau d'endettement ou les taux d'intérêt. Les premières prévisions en matière d'investissement indiquent une croissance de 1 % en valeur pour 1993, avec un premier semestre encore défavorable.

L'investissement continue à décélérer dans le commerce et les services en 1992. Plusieurs indicateurs convergent dans ce sens : la forte baisse des mises en chantier de bureaux dont les stocks sont très élevés, la baisse des immatriculations de véhicules utilitaires et les perspectives pessimistes des grossistes quant aux commandes en biens d'équipement professionnels. Cette tendance ne s'inverserait pas sur 1993, tout au moins sur la première moitié de l'année.

Ce mouvement serait identique dans le bâtiment et les travaux publics alors que l'investissement des Grandes Entreprises Nationales (GEN) resterait faible en 1992 et 1993.

### ... malgré la meilleure situation financière des entreprises en 1992

La faiblesse de l'investissement ne s'explique pas par la situation financière des entreprises. Celle-ci est en effet relativement saine. Le taux d'autofinancement des sociétés et quasi-sociétés (SQS) continuerait à augmenter en 1992 et resterait très élevé sur le premier semestre 1993.

Toutefois, dans l'industrie manufacturière, le taux de marge d'exploitation qui évoluait positivement au cours du premier semestre, s'infléchit sur la fin de l'année reflétant en cela les efforts consentis sur les prix par les entreprises pour vendre en période de ralentissement marqué de la demande tant intérieure qu'extérieure (Cf graphique 2).

Au premier semestre de 1993, cette tendance se poursuivrait. Les prix de production seraient stables dans l'industrie manufacturière, tandis que les coûts d'exploitation augmenteraient légèrement plus vite en raison de la remontée du coût des consommations intermédiaires, malgré un ralentissement des coûts salariaux.

Au cours de l'année 1992, la part des salaires dans la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises croît, passant de 52,2 % en début d'année à 52,7 % à la fin du quatrième trimestre. Au début de 1993, les salaires versés par les entreprises ralentissant légèrement plus vite que la valeur ajoutée, ce ratio devrait se stabiliser.

La nette diminution de la part des impôts sur le revenu et le patrimoine dans le revenu disponible avant impôts, en début d'année 1992, liée surtout aux

moindres rentrées de l'impôt sur les sociétés engendrées par les faibles profits de l'année 1991 a entraîné une amélioration du taux d'épargne des sociétés et quasi-sociétés. La moindre croissance de la valeur ajoutée brute des sociétés et quasi-sociétés au second semestre, ramènerait le taux d'épargne de ces dernières au niveau moyen du premier semestre 1991 (15,9 % après 17,4 % au premier semestre 1992) ; il devrait encore se dégrader sur le premier semestre 1993 (14,8 %).

### Les effectifs occupés continueraient à diminuer au début de 1993

La politique de l'emploi permettrait de limiter à 40 000 le recul de l'emploi total en 1992 après une baisse de 50 000 l'année précédente. Elle touche principalement le tertiaire non marchand qui connaît une forte croissance du nombre de "Contrats Emploi Solidarité" (CES) : en fin d'année, ils concerneraient 330 000 personnes, contre 245 000 fin 1991. Ils se stabiliseraient à un niveau élevé au cours du premier semestre 1993.

Compte tenu des délais d'ajustement de l'emploi à la production, les secteurs marchands non agricoles (SMNA) verraient leurs effectifs se contracter de 80 000 en 1992, après 100 000 pertes d'emplois l'année précédente : après un recul important au premier semestre (- 0,4 %), la baisse se poursuivrait de la mi-1992 à la mi-1993 au rythme de 0,2 % par semestre.

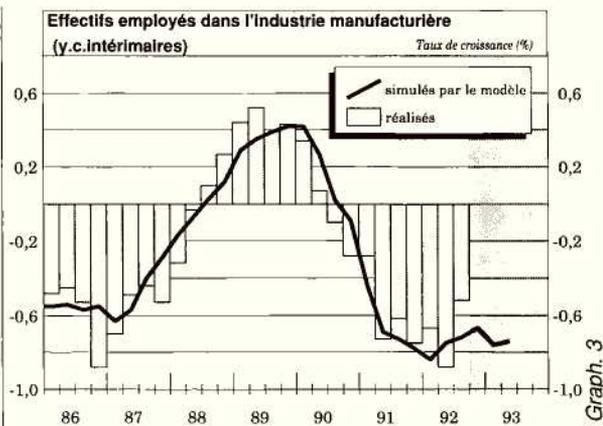
Les industries de biens de consommation seraient relativement épargnées (10 000 réductions par semestre d'ici la mi-1993, soit deux fois moins

qu'en 1991) : l'ajustement a en effet été très prononcé en 1991 dans le textile-habillement, le cuir-chaussure et le bois-ameublement, et les perspectives d'activité sont moins défavorables qu'ailleurs. Dans les biens intermédiaires, on retrouverait le même type de profil mais décalé dans le temps : les réductions d'emplois ont été importantes jusqu'à la mi-1992 ; elles s'atténuent au troisième trimestre dans la chimie, la fonderie et les métaux non ferreux. Au total, l'année 1992 serait comparable à l'année précédente et une amélioration n'apparaîtrait pas avant la mi-1993. Les biens d'équipement seraient encore plus touchés par les suppressions de postes qui excéderaient 25 000 par semestre sur 1992 et le début de 1993 (Cf graphique 3).

Dans le bâtiment et les travaux publics, les entrepreneurs demeurent pessimistes sur l'évolution de leurs effectifs, malgré les fortes réductions d'emploi déjà opérées depuis la mi-1991 : les effectifs salariés diminueraient de 35 000 en 1992 (après 23 000 l'année précédente) et de près de 15 000 au premier semestre de 1993.

Dans le tertiaire marchand, le premier semestre 1992 avait été marqué par des ajustements d'effectifs d'ampleur tout à fait inhabituelle : forte baisse dans les services aux entreprises et les banques, embauches nombreuses dans l'hôtellerie, la restauration et les services aux particuliers (notamment en raison de l'ouverture du parc Eurodisney). A partir de la mi-1992 l'emploi croîtrait globalement au rythme tendanciel de 0,5 % par semestre, tandis que les effectifs dans les banques diminueraient de manière plus prononcée qu'auparavant.

Après une baisse de 0,7 % de l'emploi dans le commerce en 1991, ayant principalement affecté le commerce de gros inter-



industriel dont l'activité est très liée à celle de l'industrie, les effectifs se stabiliseraient en 1992 et au début de 1993.

Parallèlement à la baisse de l'emploi, le recours au chômage partiel s'intensifie dans tous les secteurs : le nombre de journées indemnisables dépasse le million en juillet 1992 ; de la mi-1991 à la mi-1992, elles ont été multipliées par 5 dans le BTP et ont crû de 40 % dans l'industrie tandis que dans le commerce, cette pratique a commencé à se développer.

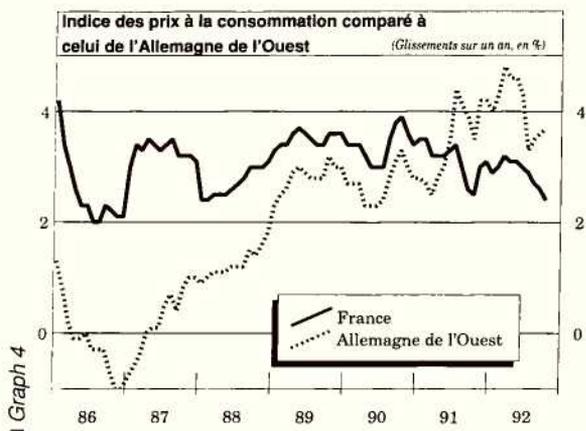
Enfin, l'emploi non salarié poursuivrait son recul notamment en raison de la réduction tendancielle du nombre d'agriculteurs.

### Le taux de chômage poursuivrait sa croissance au premier semestre 1993

Sur l'ensemble de l'année 1992, le chômage continue à augmenter, moins cependant que l'année dernière (+ 0,3 point après + 1,0 en 1991) du fait de l'impact de la politique de l'emploi. Celle-ci s'exerce dans deux directions.

D'une part, le dispositif d'actions d'insertion et de formation (AIF) a été renforcé : 150 000 personnes ont suivi un stage de

**"Les pertes d'emplois au premier semestre 1993 traduisent, avec retard, les ajustements au ralentissement de la production observé au second semestre 1992. Elles s'accompagneraient d'une remontée des gains de productivité malgré la stagnation de la production."**



Graph 4  
■ "Après s'être réduit en juillet, l'écart d'inflation entre la France et l'Allemagne s'accroît de nouveau."

cette nature sur les trois premiers trimestres de 1992 (contre 130 000 en 1991) et 320 000 ont été mises à disposition des associations intermédiaires chargées de l'insertion par l'emploi (contre 260 000 en 1991). Mais le principal instrument de la politique de l'emploi reste le Contrat Emploi Solidarité : le champ des employeurs potentiels de CES s'est élargi du tertiaire non marchand, à certaines grandes entreprises nationales et les entrées en CES sont particulièrement élevées dans les établissements scolaires et les hôpitaux.

Les chômeurs longue durée ont bénéficié de manière prioritaire de ces mesures : ainsi le nombre d'inscrits depuis plus d'un an à l'ANPE est passé de 938 000 en mai à 889 000 en septembre (données CVS), alors même que les entrées dans cette catégorie sont toujours très nombreuses. Ce plan a sans doute exercé une influence sur les sorties de l'ANPE dans la mesure où il induit un accroissement du nombre de radiations : ces dernières se sont intensifiées depuis juin, la majorité d'entre elles concernant des demandeurs d'emploi n'ayant pas répondu aux convocations.

Durant le premier semestre 1992, le taux de chômage a cru de 0,3 point. Ce sont surtout les hommes de toutes classes d'âge qui en ont pâti (+ 0,5 point de croissance), les suppressions

d'emplois industriels ayant été nombreuses (licenciements économiques et fins de contrats à durée déterminée). A l'été, la réduction du service national à 10 mois a conduit sur le marché du travail plus de 30 000 actifs supplémentaires. En revanche, le chômage a diminué chez les femmes, en particulier les jeunes, l'emploi féminin bénéficiant de la meilleure tenue du tertiaire et, peut-être davantage que les hommes, des mesures de politique de l'emploi (stages, CES).

Le taux de chômage se stabiliserait à 10,3 % sur le deuxième semestre grâce à l'augmentation sensible des bénéficiaires de CES ou de stages AIF et à la montée en charge du programme PAQUE (Préparation Active à la Qualification et à l'Emploi).

Au premier semestre 1993, le nombre de stagiaires augmenterait peu et celui des CES se stabiliserait à un haut niveau. Les pertes d'emplois dans l'industrie et le bâtiment se répercuteraient donc plus directement sur le taux de chômage qui croîtrait de 0,5 point de décembre 1992 à juin 1993. Cette évolution correspond à une hypothèse de croissance de la population active d'environ 60 000 sur le premier semestre.

### Le taux d'inflation reste peu élevé

Depuis 1985, l'inflation française est plus faible que la moyenne européenne. De surcroît, depuis juin 1991, elle est inférieure à celle de l'Allemagne ; en octobre 1992, l'écart d'inflation s'élève à 1,3 point en notre faveur (Cf graphique 4).

La croissance des prix sera cette année la plus faible enregistrée en France depuis près de trente ans, si on excepte 1986,

année du contre-choc pétrolier : le glissement annuel serait de 2,3 % fin décembre (après 3,1 % en 1991). Hors énergie et alimentation, il atteindrait 3,3 % (après 3,6 % en 1991). La décélération a essentiellement porté sur le second semestre (0,9 % après 1,4 % au premier). Dans la première partie de l'année, les facteurs de baisse : suppression du taux majoré de TVA, baisse des prix énergétiques liée à la dépréciation du dollar et ralentissement des prix des produits industriels <sup>(1)</sup> n'ont pas été suffisants pour compenser les hausses des prix des services privés, du tabac (majoration de 10 %), des loyers et la revalorisation des prix des services de santé. Au second semestre, l'orientation à la baisse des prix alimentaires – provoquée par la chute exceptionnelle des prix des fruits et légumes frais –, la stagnation des prix des services de santé et la modération des prix des produits manufacturés sont les éléments marquants du ralentissement notable de l'inflation.

### L'évolution des prix des produits manufacturés resterait modérée au début de 1993

Au premier semestre de 1993, la hausse de l'indice d'ensemble des prix à la consommation serait de 1,7 % ; en juin 1993, le glissement annuel serait de 2,7 % (2,4 % hors tabacs) <sup>(2)</sup>. L'écart d'inflation avec l'Allemagne pourrait encore s'accroître du fait de l'augmentation de la fiscalité indirecte Outre-Rhin.

Les prix alimentaires retrouveraient un rythme de croissance proche de celui observé un an auparavant. Les baisses de prix décidées dans le cadre de la PAC se répercuteront sur les produits

(1) L'incidence de la suppression du taux majoré est évaluée à -0,4 point sur les produits manufacturés.  
(2) Sous l'hypothèse d'un dollar à 5,40 F. Avec un dollar à 6 F, l'indice augmenterait de 0,15 point supplémentaire.

dérivés des céréales et ceux de l'alimentation animale, tandis que des hausses de prix sont attendues pour les produits importés faisant suite à la progression de plus de 10 % au quatrième trimestre 1992 de l'indice des prix en francs des matières premières alimentaires importées par la France.

L'augmentation des prix des produits manufacturés serait légèrement supérieure à celle de 1992. Les réductions de TVA sont achevées ; la mise sur le marché d'automobiles à pots catalytiques (plus chères) et la disparition de l'avantage fiscal consenti au dernier trimestre 1992 induiront une hausse sensible de l'indice. Les prix des autres produits manufacturés évolueraient favorablement compte tenu de la baisse des prix à la production dans les biens intermédiaires observée en 1992, de la diffusion progressive des effets des récents changements de parité sur les prix des importations (textile-cuirs-électroménager) et de l'importance des baisses consenties lors des promotions et des soldes pratiqués dans la distribution. L'augmentation du prix du tabac, qui interviendra au cours du premier semestre a été fixée à 15 %.

Les services du secteur privé, traditionnellement les plus inflationnistes, pourraient voir leurs prix ralentir avec la décélération des salaires. De même, l'augmentation des loyers devrait être modérée compte tenu des évolutions de l'indice du coût de la construction et d'un marché de la location qui pourrait bénéficier à court terme de la crise de l'immobilier. Enfin, avec la majoration de la taxe sur les produits pétroliers et sous l'hypothèse conventionnelle d'un dollar à 5,40 F et d'un cours du pétrole brut importé à 19 \$ le baril, les prix énergétiques ne croîtraient que légèrement au cours du premier semestre.

### Le pouvoir d'achat des ménages ralentirait en début 1993

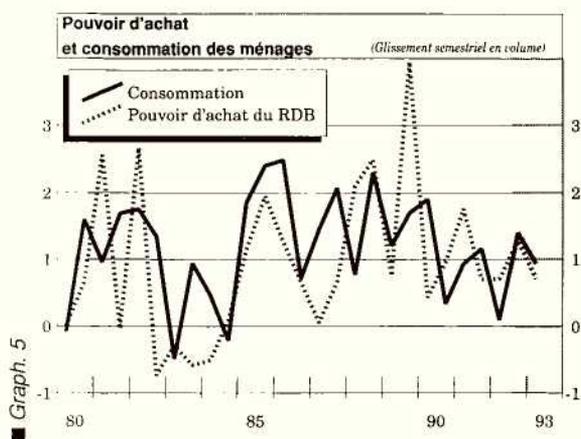
En 1992, le pouvoir d'achat du revenu des ménages augmente de près de 2 %, soit au même rythme que l'année précédente. Le ralentissement de l'inflation dans la deuxième partie de l'année contribue même à en accélérer la progression. La masse salariale versée par les entreprises non financières non agricoles hors grandes entreprises nationales (ENFNA hors GEN) ralentit : 3 % en 1992 après 4,7 % en 1991. Ce phénomène s'explique par le fléchissement de l'emploi et une moindre progression des salaires. Dans le prolongement du mouvement de décélération amorcé fin 1990 - début 1991, le

taux de salaire horaire ouvrier ralentit, passant de 4,6 % en 1991 à 4,0 % en 1992. Le dernier résultat connu de l'enquête ACEMO du ministère du travail - donnant le taux de salaire horaire (TSH) provisoire d'octobre 1992 - indique un glissement annuel du salaire de base ouvrier de 3,8 %. Il serait de 3,4 % sur la première partie de l'année 1993. En tenant compte de l'évolution des prix et de l'indexation minimum sur la moitié de la croissance du pouvoir d'achat du TSH jusqu'en avril, la hausse du SMIC en juillet 1993 par rapport à son niveau un an auparavant serait d'environ 3 %, dont une partie serait accordée en juin. Dans la fonction publique d'Etat, l'accord salarial de novembre 1991 prévoyait une dernière mesure de hausse en février 1993 qui s'élève à 1,7 % du traitement de décembre 1992.

### En 1993, un indice rénové des prix à la consommation entrera en service.

- La prévision d'évolution des prix à la consommation retenue dans cette Note a été élaborée à partir de la nomenclature et de la méthodologie de l'indice des prix base 100 en 1980. Un nouvel indice entrera en vigueur à compter de janvier 1993, base 100 en 1990. Cet indice sera représentatif de la consommation de l'ensemble des ménages et sera mieux adapté aux comparaisons internationales.
- Les modifications les plus importantes concernent la prise en compte des soldes dans l'habillement, le non lissage des variations des prix des produits frais et la mensualisation des hausses des loyers. De nouveaux postes seront introduits tels que les transports aériens, les vétérinaires, les ambulances.
- La rétopolation des séries d'indices dans la nouvelle base n'étant pas actuellement disponible, la prévision n'a pu intégrer ni le changement de struc-

ture ni les nouveaux concepts méthodologiques (à l'exception de la mensualisation des hausses de loyers). Si ces changements devraient avoir peu d'effets sur les glissements annuels, les variations au mois le mois seront de plus grande amplitude qu'auparavant : baisse de l'indice des prix de l'habillement en janvier et en juin du fait de la prise en compte des soldes et hausse plus marquée en mars et en septembre, évolutions plus erratiques des indices des produits frais (comme dans l'indice allemand) pouvant générer des variations sur l'indice d'ensemble allant de -0,3 à +0,3 point. En outre, le changement de la population de référence - des ménages urbains ouvriers ou employés à l'ensemble des ménages - aura une influence sur la structure des pondérations : les modifications les plus importantes concerneront les tabacs (de 1,7 % à 1,4 %), les loyers (de 7,7 % à moins de 5 %) et les services des hôtels-vacances (de 1,35 % à 2,1 %).



**“Au second semestre 1992, le pouvoir d'achat du revenu disponible accélère et permet aux ménages d'accroître sensiblement leur consommation tout en maintenant leur effort d'épargne.”**

Le ralentissement de la masse salariale reçue par les ménages s'accompagne, cependant, en 1992 d'une augmentation toujours vive de l'excédent brut d'exploitation (EBE) des ménages, en partie liée à la forte hausse du montant des loyers, et d'un ralentissement des prélèvements fiscaux du fait des moindres revenus de 1991. Inversement, les prélèvements sociaux ont fortement augmenté en 1992 en raison de l'augmentation au 1er août du taux de cotisation de chômage payée par les salariés, et les versements des prestations sociales ont ralenti même si leur rythme de croissance reste élevé. Au début de 1993, elles continueraient à croître de manière soutenue, sous l'impulsion des prestations versées par les ASSEDIC et des dépenses d'assurance vieillesse.

De ce fait, le revenu des ménages devrait très légèrement accélérer au second semestre de 1992 et au premier semestre de 1993. Cependant, l'évolution un peu plus prononcée des prix de détail au début de l'année 1993 entrainerait une inflexion de la croissance du pouvoir d'achat.

## Les ménages restent prudents et maintiennent leur taux d'épargne

En 1992, la consommation des ménages croît à un rythme identique à celui observé en 1991, mais de façon contrastée d'un semestre à l'autre : stagnation au premier, accélération au second. Ce profil peut s'expliquer par un report des dépenses du second trimestre sur le troisième, associé à l'accroissement des achats en juillet en raison de soldes importants. Au début de l'année 1993, on retrouverait un glissement semestriel voisin de ceux observés sur les semestres de 1991 (+ 0,9 %). Mais cette similitude apparente cache un changement de comportement. En effet, plus prudents face aux incertitudes de la situation économique et aux menaces du chômage, les ménages recourent moins au crédit pour financer leurs achats. Ainsi, l'effort d'épargne est maintenu ; les ménages cherchent à limiter leurs dépenses sans dégrader leur niveau de vie. Ils profitent davantage des soldes et des remises que par le passé et ont tendance selon les commerçants à délaissier les produits chers au profit de substituts moins coûteux. De même, ils épargnent pour pouvoir faire face à de grosses dépenses, sans avoir recours à de nouveaux crédits. Dans le même temps, ils recherchent le désendettement : des remboursements anticipés sont même observés. Ainsi, leur taux d'épargne ne fluctue que faiblement depuis 1991 autour d'un niveau moyen de 12,5 %.

Ce changement de comportement est particulièrement sensible pour les achats de biens alimentaires. Il en résulte un ralentissement de la croissance de la consommation en 1992 (+ 0,6 % après + 1,8 %), ralentissement presque entièrement

acquis au premier trimestre. Le premier semestre 1993 devrait connaître une augmentation proche de celle du second semestre 1992.

Après avoir assez fortement augmenté en 1991, la consommation d'énergie se stabilise en 1992 ; cela est dû principalement aux conditions climatiques favorables qui ont prévalu au printemps.

La consommation de services progresse de façon régulière à un rythme d'environ 1,2 % en glissement semestriel. En moyenne annuelle, la croissance en 1992 (+ 3,0 %) se situe à un niveau intermédiaire entre celles de 1990 (+ 3,5 %) et de 1991 (+ 2,7 %). Au premier semestre 1993, l'évolution ne devrait pas s'infléchir.

La consommation de produits manufacturés reste stable au premier semestre 1992, puis augmente de 1,4 % au second. En moyenne annuelle, la croissance de 1992 (environ + 1,3 %) efface la baisse de 1991 (- 0,9 %), mais reste nettement en deçà de celle de 1990 (+ 3,4 %). En début d'année 1993, la consommation manufacturière ralentirait. Elle retrouverait son rythme de croissance moyen de 1992 (environ + 0,7 % en glissement semestriel). En particulier le marché de l'automobile serait déprimé, une partie de la progression de la fin de l'année 1992 résultant d'achats anticipés. En effet, les opérations commerciales et la mesure fiscale en faveur de l'achat de véhicules à pot catalytique, en vigueur jusqu'à la fin de l'année, ont soutenu le marché : le nombre d'immatriculations de voitures particulières neuves s'est élevé à environ 173 700 en novembre, après 175 000 en octobre (données CVS) pour une moyenne d'environ 171 730 sur les 11 premiers mois de l'année. L'année 1992 est ainsi marquée par

un redressement des achats en biens durables : après avoir diminué de 5,0 % en 1991, ceux-ci progressent en effet d'environ 1 % en 1992.

### Face à une demande intérieure toujours déprimée, les importations de produits manufacturés resteraient atones

En 1992, les importations de produits manufacturés poursuivent le ralentissement déjà observé l'année précédente (1,3 % après 1,8 % en 1991 et 6,5 % en 1990), en liaison avec la faiblesse de la demande intérieure qui recule pour la deuxième année consécutive. Au premier semestre 1993, elles croitraient très modérément (1 % en moyenne semestrielle), malgré la baisse de la demande intérieure, stimulées par le bas niveau des prix pratiqués par nos concurrents qui découle en partie des mouvements de parité de la livre sterling, de la lire italienne et de la peseta intervenus à l'automne 1992. Corrélativement, le taux de pénétration s'alourdirait et atteindrait 39,9 %. Avec des prix de production qui resteraient stables de la mi-1992 à la mi-1993, notre compétitivité-prix sur le marché intérieur devrait se dégrader.

### Les exportations en produits manufacturés évolueraient au premier semestre 1993 comme la demande mondiale

En 1992, en moyenne annuelle, les exportations françaises de produits manufacturés augmentent un peu plus vite que la demande mondiale (5,4 % contre 4,3 %). Les évolutions infra annuelles sont assez marquées : après un premier semestre élevé, le second marque une nette inflexion suite au ralentissement de la demande mondiale tandis que notre compétitivité-prix à l'exportation se détériore sensiblement sous l'action conjuguée de deux facteurs : des baisses de prix notables pratiqués par les

concurrents et la dépréciation du dollar en début d'année ainsi que les dévaluations intervenues à l'automne chez un certain nombre de nos concurrents européens.

Au premier semestre 1993, les exportations croitraient un peu moins vite que la demande mondiale. La compétitivité-prix serait stable, les exportateurs français bénéficiant de conditions leur permettant de limiter les hausses de prix : le prix des consommations intermédiaires – notamment importées – et les coûts salariaux unitaires n'augmenteraient que faiblement. En revanche, les prix de certains concurrents reflèteraient la nette remontée du dollar en fin d'année 1992. En outre, les exportateurs des pays à monnaie dévaluée pourraient être tentés de reconstituer leurs marges, fortement comprimées les années précédentes. Cependant la

## La situation au sein du SME et la politique monétaire française

■ A l'issue de la crise monétaire de septembre, la situation des devises ayant dévalué ou suspendu leur participation au mécanisme de change ne s'est pas encore totalement stabilisée. Ainsi, la peseta a été dévaluée de 6 % le 21 novembre, après la mise en flottement de la couronne suédoise, rattachée précédemment à l'écu. Le repli de la lire italienne vis-à-vis de son dernier cours pivot en francs, qui avait atteint 14 % en octobre, est revenu à 5 % en novembre, se creusant de nouveau à 14 % le 1er décembre. Le recul de la livre s'établit à près de 17 % ; par rapport au cours réel en francs du 9 septembre, il s'élève à 13 %.

■ Le franc s'est légèrement apprécié à l'égard du deutschemark (3,41 F le 1<sup>er</sup> septembre, 3,37 à la mi-novembre). Il a ultérieurement fait preuve de résistance au cours des perturbations ayant accompagné le réaligement du 21 novembre, le deutschemark revenant toutefois à un niveau proche de 3,40 F début décembre.

■ La politique monétaire française s'est assouplie. Dans le courant d'octobre, les taux d'intérêt à court terme sont rapidement revenus à leurs niveaux antérieurs aux mouvements spéculatifs de septembre (le taux des prises en pension de 5 à 10 jours a été ramené de 13 % à 10,5 %). En novembre, la Banque de France a pu utiliser la marge de manoeuvre qui lui était offerte par la baisse des taux d'intérêt à court terme allemands pour diminuer ses taux directeurs : le taux des appels d'offre, voie habituelle d'alimentation du marché en monnaie de banque centrale, s'établit depuis le 12 novembre à 9,10 % et le taux des prises en pension de 5 à 10 jours à 10 %.

■ Les orientations fondamentales de la politique monétaire française devraient rester inchangées en 1993. Cette permanence des objectifs s'accompagnerait d'une détente progressive des taux d'intérêt à court et long termes, en liaison avec les évolutions attendues en Allemagne.

## Le suivi des échanges extérieurs dans le marché unique : le système Intrastat

■ La mesure des flux de commerce extérieur est actuellement fondée sur les contrôles douaniers concernant le passage en frontière. La disparition, au 1<sup>er</sup> janvier 1993, de ces contrôles pour les échanges intracommunautaires rend nécessaire la mise en place d'un nouveau dispositif. Tout en réaffirmant la nécessité d'une suppression des contrôles, "fussent-ils indirects", aux frontières internes, le Conseil des Communautés a considéré que des besoins concrets d'une information "la plus actuelle, la plus exacte et la plus détaillée possible" subsisteront ; en particulier pour l'analyse sectorielle, le suivi des règles de concurrence, de la politique agricole, du développement régional et de l'organisation des transports, ainsi que pour "mesurer le progrès du marché intérieur" et "évaluer l'évolution de la cohésion économique et sociale". Cherchant à concilier au mieux ces deux impératifs en partie contradictoires (suppression des contrôles, allègement maximal des formalités et maintien du détail, de la fréquence et de la qualité des statistiques), le système Intrastat est mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 1993 dans les États membres. Pour les échanges avec les pays-tiers, le système actuel est conservé.

### Le principe

■ Les entreprises n'établissent plus de déclaration douanière pour les échanges entre les États membres de la CE. Les informations nécessaires pour établir les statistiques du commerce extérieur sont couplées aux formalités liées à la déclaration de TVA. En effet, selon que les marchandises sont importées ou exportées <sup>(1)</sup>, l'entreprise est, ou non, redevable de la TVA. Le choix a été fait, en France, de lier les deux buts visés (fiscal et statistique). Même si la déclaration peut ne pas être mensuelle (elle le sera en France), elle devra récapituler les échanges mensuellement.

### Conséquences attendues

#### • Changement de saisonnalité et un mois de janvier 1993 perturbé

■ Le fait générateur de l'échange intracommunautaire de marchandise – au sens statistique – devient, en général, la facturation et non plus le passage physique en frontière (sous réserve que la facture ne soit pas établie après le 15 du mois suivant le passage en frontière). Ainsi, le mois auquel est imputé un même échange diffère selon le système : date de passage à la frontière dans le cas actuel, date de la facture à partir de 1993. Ceci peut provoquer un biais lors du passage au nouveau système. En effet, suivant les pratiques de facturation des entreprises, le mois de janvier peut se trouver "décalé". Or, si les mois suivants, décalés eux aussi vers le mois  $m + 1$ , peuvent

inclure le "décalage" du mois précédent, le mois de janvier 1993, lui, n'inclura pas de décalage provenant du mois précédent. Par la suite, la saisonnalité pourrait être modifiée, ainsi que l'effet des jours ouvrables, par rapport aux mois douaniers actuels. Dans cette hypothèse, il faudrait donc un certain temps avant de pouvoir disposer de séries de chiffres corrigées de manière fiable de cette saisonnalité et des jours ouvrables <sup>(2)</sup>. Ce phénomène est fréquent à l'occasion de changements de concepts et de définitions pour une enquête statistique, même exhaustive.

#### • Seuils et précisions

■ La réglementation introduite sur les seuils de déclaration conduit à une couverture du champ statistique légèrement différente de la couverture actuelle. L'évaluation et la mise en place de corrections éventuelles à introduire de ce fait peuvent prendre quelques mois. Deux types de seuil sont mis en place : des seuils excluant la déclaration et des seuils donnant lieu à déclaration simplifiée. Dans ce dernier cas sont exclus essentiellement les quantités importées (utilisées pour calculer des valeurs unitaires, indicateurs des prix du commerce extérieur) et le pays et/ou la région d'origine ainsi que la valeur dite statistique <sup>(3)</sup>. Le critère de fixation des niveaux des seuils est destiné à permettre de respecter des impératifs de qualité.

### Conclusion

■ Au total, il apparaît que l'interprétation des premiers mois de 1993 devra être particulièrement prudente, surtout celle du mois de janvier. Les évolutions trimestrielles des deux premiers trimestres, au moins pourraient être perturbées. De même la comparaison entre 1992 et 1993 des soldes annuels, ou des cumuls partiels depuis le début de l'année, devra se faire en tenant compte de l'existence du changement de système de mesure. Néanmoins, on peut supposer que les biais ainsi introduits seront de type "marche d'escalier" : ils pourraient donc se stabiliser par la suite permettant une comparabilité temporelle des résultats. Enfin, pour se prémunir contre les risques de fraude fiscale, les États auront la possibilité de comparer, dans une certaine mesure, les flux mesurés par une coopération entre les administrations fiscales des différents pays, les exportations des uns constituant les importations des autres, pour les flux concernés par Intrastat. En la matière, on peut imaginer que les problèmes de décalages temporels différents d'un pays à l'autre constitueront la principale difficulté. Enfin, un comité statistique des échanges de biens entre États membres est institué, chargé d'examiner toute question relative à l'application du règlement instituant Intrastat.

(1) Les importations sont des introductions, dans la terminologie douanière, des acquisitions dans la terminologie fiscale. Les exportations sont des expéditions, dans la terminologie douanière, des livraisons dans la terminologie fiscale.

(2) Les chiffres douaniers sont corrigés des jours ouvrables (CJO), les chiffres des comptes trimestriels ne sont pas CJO. La CVS des deux types de chiffres est effectuée de façon indépendante sur les mêmes chiffres bruts (douaniers).

(3) Alors que la valeur facturée est le montant hors TVA des factures ou documents en tenant lieu, la valeur statistique est, grosso modo, une valeur Fab à l'exportation et Caf à l'importation, au passage du territoire statistique de l'État concerné.

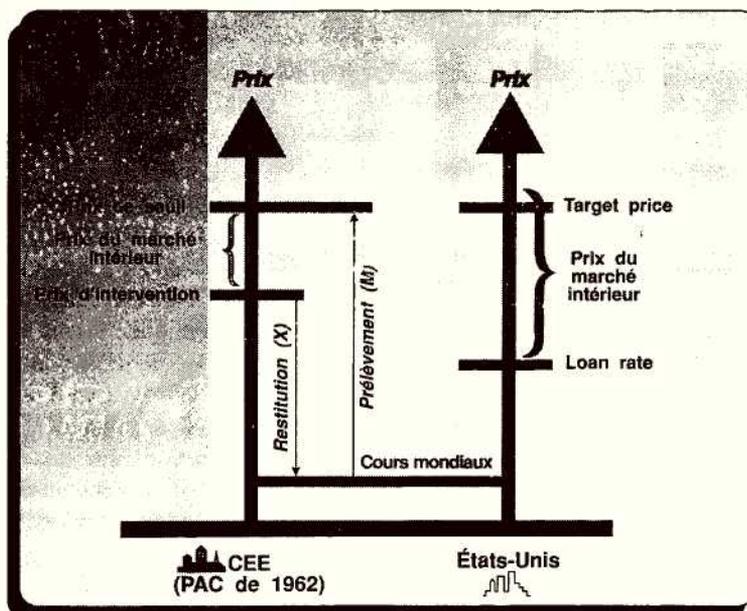
## Le GATT et la PAC

Depuis 1947 l'accord général sur le commerce et les tarifs douaniers (GATT en anglais) a libéralisé les échanges internationaux pour la plupart des biens, en sept cycles ("rounds") de négociations. Les produits agricoles sont toutefois restés hors du champ d'application du GATT, qui aurait profondément remis en cause les politiques de soutien agricole des États-Unis (1933) et de la Communauté économique européenne (1962). En 1986, à Punta del Este, cependant, s'est ouvert un huitième cycle de négociations, consacré notamment aux produits agricoles, ainsi qu'aux services : l'Uruguay round. Celui-ci a longtemps achoppé sur la "corbeille agricole", en raison de l'ampleur des conséquences structurelles d'une libéralisation. En 1992 enfin, la réforme de la Politique agricole commune (PAC) a permis la conclusion d'un accord agricole qui a permis d'avancer dans la négociation.

Le 21 mai 1992, le Conseil des ministres de l'Agriculture a adopté une profonde réforme de la PAC. En trois campagnes (1993-1997), celle-ci fera évoluer le système actuel de soutien des prix vers un dispositif d'aides au revenu analogue à celui en vigueur aux États-Unis. Actuellement, de part et d'autre de l'Atlantique, les prix agricoles sont soutenus par la collectivité publique. Mais ces prix minimaux sont fixés selon des logiques différentes. En Europe, les "prix d'intervention" constituent la seule modalité de soutien des revenus des agriculteurs, et incorporent donc une marge bénéficiaire. Aux États-Unis, les "loan rates" sont voisins des coûts de production, et les revenus des agriculteurs sont compensés par des "deficiency payments", égaux à la différence entre des "target prices" et les prix du marché, s'ils acceptent les consignes gouvernementales de gel des terres. La nouvelle PAC s'inspire de cette pratique ; elle abaisse les prix d'intervention au niveau des coûts de production, et compense la baisse induite du chiffre d'affaires par des aides directes aux agriculteurs.

Ces nouvelles mesures entraînent une baisse des prélèvements à l'importation tout en maintenant la préférence communautaire. En effet, les prix agricoles du marché communautaire sont isolés de ceux du marché mondial par un système de prélèvements et de restitutions : le budget communautaire "restitue" aux exportateurs l'écart entre les prix d'intervention et les cours mondiaux ; les importations font l'objet d'un prélèvement portant leur prix intérieur au niveau du "prix de seuil". Celui-ci est fixé au-dessus du prix d'intervention, l'écart entre les deux assurant la préférence communautaire. La baisse des prix d'intervention devrait donc favoriser la consommation européenne de produits agricoles, et donc limiter les exportations, tandis que la baisse des prix de seuil devrait favoriser les importations.

Le 19 novembre 1992 à Washington, la Commission des Communautés Européennes et les États-Unis ont donc conclu un accord sur la corbeille agricole de l'Uruguay round. Cet accord comprend quatre volets principaux. Le premier conduirait l'Europe à baisser de 21 % sur six ans le volume de ses exportations "subventionnées", c'est-à-dire bénéficiant de restitutions. Le deuxième volet plafonnerait à 5,13 millions d'hectares (contre 5,5 actuellement) les cultures européennes d'oléagineux. Le troisième volet obligerait chaque pays à accepter d'importer, libre de droits de douane, au moins 3 puis 5 % de sa production. Enfin, les mesures de protection à la frontière seraient converties en droits de douane et ceux-ci réduits de 36 % d'ici à 1999 par rapport à la période de référence 1986-1988. Selon la Commission des Communautés européennes, cet accord ne devrait ajouter des contraintes significatives par rapport à la nouvelle PAC que sur le marché de la viande bovine. Les autorités françaises ne partagent pas cette analyse et d'autres États-membres, en particulier la Belgique se sont montrés sensibles aux arguments français. En vertu du traité de Rome (articles 111 à 116), l'accord conclu par la Commission pour l'ensemble de l'Uruguay round devra encore être approuvé par le Conseil des ministres à la majorité qualifiée (54 voix sur 76).



déformation progressive de la structure de la demande mondiale – la contribution des Etats-Unis s'accroissant et celle de l'Allemagne s'inscrivant en retrait – pourrait s'avérer moins favorable à notre spécialisation par produits à l'exportation : en particulier le secteur automobile, qui avait fortement soutenu la croissance en 1992 et contribué à gagner des parts de marché, pourrait être pénalisé par une demande étrangère moins dynamique.

### L'excédent commercial en produits manufacturés s'élèverait à 10 Mds de F environ au premier semestre de 1993

Le solde extérieur en produits manufacturés avoisinerait en 1992 les 10 Mds d'excédent, répartis de manière égale sur les deux semestres. C'est la première fois qu'il redevient positif depuis 1986 où il avait atteint 35 Mds de F.

Les déficits en biens de consommation courante et d'équipement ménager se réduiraient tandis que l'excédent automobile diminuerait légèrement après être passé par un point haut en milieu d'année. Au premier semestre 1993, le solde serait excédentaire de 10 Mds de F, l'accroissement par rapport au second semestre de 1992 provenant exclusivement d'une amélioration des termes de l'échange consécutive à la dépréciation de nos importations.

Sur la même période, l'excédent agro-alimentaire pourrait s'établir à 25 Mds de F, soit le même niveau que celui atteint au second semestre 1992. La bonne récolte céréalière permettrait

une croissance de 4 % en volume des exportations agricoles, soit 3 % en valeur du fait des baisses de prix décidées dans la PAC, en particulier sur le blé tendre et l'orge. Les échanges de produits des industries agro-alimentaires se contracteraient légèrement par suite d'une baisse des prix.

### La faiblesse des cours du pétrole allège la facture énergétique

Sur les trois premiers trimestres de 1992, le fléchissement du dollar conjugué à celui du prix du baril de pétrole a réduit nos importations énergétiques de 10 Mds de F. Au quatrième trimestre, le relèvement du dollar et la poursuite de la baisse du prix du baril laissent inchangé le prix en francs de la tonne importée qui n'avait pas atteint un niveau aussi bas depuis 1988. Sur l'ensemble de l'année 1992, la facture énergétique s'établirait à 81 Mds de F soit 13 Mds de moins que l'année précédente.

L'atonie de l'activité au premier semestre 1993 limiterait la progression des quantités importées. Les volumes exportés, en revanche, pâtiraient peu du repli de la demande étrangère en raison du déplacement de celle-ci vers des produits où la France est très compétitive (électricité, essence sans plomb notamment). Ainsi, avec les hypothèses conventionnelles retenues <sup>(1)</sup> (Brent = 19 \$/baril, 1 \$ = 5,40 F), le déficit énergétique avoisinerait 44 Mds de F.

Au total au premier semestre 1993, l'excédent Fab-Fab des échanges extérieurs douaniers serait d'environ 15 Mds de F après un excédent de près de 30 Mds de F en 1992. Le solde de la balance des transactions

courantes continuerait donc de bénéficier de la bonne tenue du solde commercial ; il pourrait cependant se détériorer légèrement – après le quasi équilibre obtenu en 1992 – avec la baisse de l'excédent des services due à la forte dégradation des revenus du capital, découlant de la poursuite des achats de titres français par les non résidents sur les premiers mois de 1992.

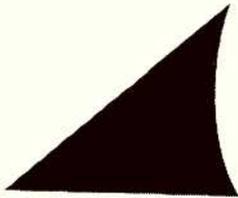
L'économie française, en dépit de facteurs positifs, ne peut espérer une reprise solitaire. La mollesse des échanges extérieurs renvoie au manque de vigueur de l'économie mondiale.

### La reprise mondiale attendue en 1992 n'a pas eu lieu

Tout comme en France, après le dynamisme du début d'année – résultant pour partie d'un jour ouvrable supplémentaire et d'un rebond technique faisant suite à un quatrième trimestre 1991 très bas –, le rythme de croissance des économies de l'OCDE s'est de nouveau ralenti dès le deuxième trimestre 1992. Seuls font exception à cette règle les Etats-Unis qui paraissent avoir amorcé une reprise.

L'atonie quasi générale trouve son origine dans la correction des déséquilibres hérités des années 1980 et dont l'ampleur avait été sous-estimée. Après une période de recours massif aux crédits, les agents économiques privés ont entrepris de se désendetter et ce mouvement, commun à la plupart des pays de l'OCDE, perdurerait sur toute l'année 1992 (Cf graphique 6). Au Japon, le dégonflement de la bulle spéculative mobilière et immobilière a mis en évidence la suraccumulation de capital réalisée antérieurement et s'est

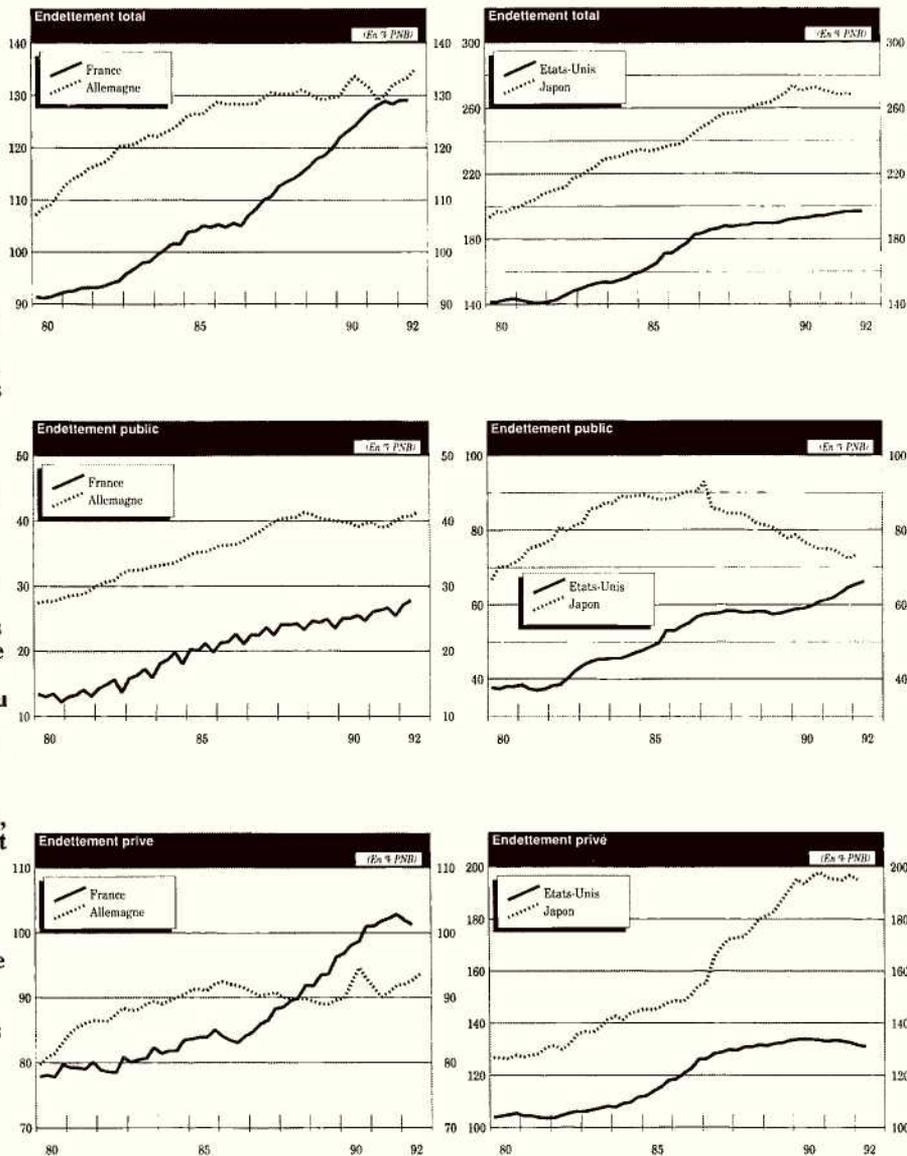
(1) Un écart de 1 \$/baril par rapport à l'hypothèse conventionnelle alourdit (ou réduit) la facture énergétique de 2 Mds de F. Avec un dollar à 6 F, elle s'accroît de 6 Mds de F sur le semestre.



“ Ces graphiques mettent en évidence la montée continue de l'endettement dans la seconde moitié des années 1980..

Durant la période 1986-1991, c'est le Japon qui a connu la plus forte hausse de l'endettement privé tandis que son endettement public s'est réduit à la suite de la politique de limitation des dépenses budgétaires mise en place depuis 1987. En revanche, l'Allemagne a su maîtriser l'endettement tant public que privé sur cette période. Aux Etats-Unis, la loi de Gramm-Rudman-Hollings, visant à contrôler le déficit budgétaire, a contenu l'endettement public..

A partir de 1991, un retournement de tendance s'observe en ce qui concerne l'endettement privé, dans la plupart des pays, à l'exception de l'Allemagne qui doit financer l'unification.”



■ Graph. 6

traduit par un renchérissement du coût des nouveaux investissements. Les pays de la Communauté Européenne sont en phase d'ajustements tant sur le plan monétaire que budgétaire et souffrent du niveau élevé des taux d'intérêt réels (Cf graphique 7).

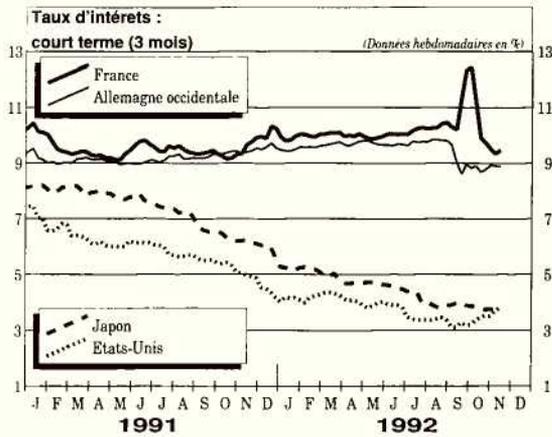
A la nécessaire correction des déséquilibres passés s'ajoute le manque de confiance des agents. Les entreprises, dont la situation financière s'améliore pourtant,

hésitent à investir davantage : l'instabilité récente sur les marchés de changes – notamment pour les devises du SME –, les retournements dans la conduite des politiques budgétaires de certains pays, les politiques monétaires restrictives apparaissent comme des facteurs de dégradation de la rentabilité anticipée du capital.

En ce qui concerne les ménages, la montée progressive du chômage et son extension à

toutes les catégories de la population active favorisent une épargne de précaution qui grève la croissance.





«La divergence des taux d'intérêt entre l'Europe et les Etats-Unis s'est atténué au début du quatrième trimestre :

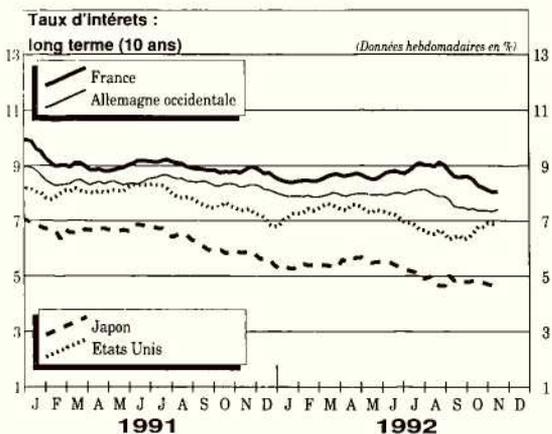
- Les perspectives de reprise de l'activité ont suscité une stabilisation des taux courts et une légère remontée des taux longs américains;

- Les réaménagements de septembre au sein du SME ont permis un assouplissement des politiques monétaires et une baisse des taux de long terme en Europe.

La confiance accrue vis-à-vis du franc a aussi entraîné la baisse de la prime de risque franc/mark.

Cependant, suite à un nouveau réaménagement au sein du SME fin novembre, la reprise des tensions sur les marchés des changes a conduit à une nouvelle hausse des taux en France, d'amplitude toutefois faible.

Graph 7



### L'Allemagne occidentale connaîtrait une croissance nulle en 1993

Tous les indicateurs d'offre confirment la poursuite du ralentissement en Allemagne occidentale : recul de la production industrielle, du taux d'utilisation des capacités et baisse des commandes à l'industrie. L'investissement productif – principal moteur de la croissance entre 1989 et 1991 – recule de 4,5 % au deuxième tri-

(1) Les prix à la consommation ont progressé de 3,7 % en octobre en glissement annuel.

mestre 1992 et ses déterminants sont mal orientés : l'atonie de la demande mondiale conjuguée à l'appréciation du Mark limite les débouchés des entreprises, tandis que l'augmentation passée des coûts salariaux a comprimé leurs marges et réduit l'autofinancement. Durant le premier semestre 1993, l'investissement productif poursuivrait son recul (baisse de 5 % estimée par les cinq instituts). L'effet positif de la suppression du prélèvement en faveur de l'unification sur la consommation privée sera en partie annulé par la hausse de 14 % à 15 % du taux de TVA au 1<sup>er</sup> janvier. Les efforts de réduction du déficit budgétaire pourront également peser négativement sur l'évolution de la consommation. Celle-ci dépendra également du résultat des négociations salariales, dans la fonction publique en particulier.

Si la contribution des échanges extérieurs à la croissance est redevenue positive au deuxième trimestre, c'est essentiellement en raison du ralentissement marqué des importations ; la faible progression des exportations et les pertes des parts de marché consécutives à une compétitivité-prix défavorable devraient perdurer au premier semestre 1993. Au total, la croissance serait faible en 1992 (de l'ordre de 1 %) et proche de zéro en 1993.

L'activité en Allemagne orientale est essentiellement soutenue par les transferts en provenance de la partie occidentale (plus de 160 Mds de DM en 1992) ; elle sera néanmoins cette année inférieure de moitié à ce qui était prévu (5 % au lieu de 10 %). L'investissement resterait le principal soutien de la croissance en 1992 comme en 1993 (135 Mds de DM après 110 Mds).

Avec l'hypothèse du maintien du déficit budgétaire de l'ensemble de l'Allemagne à

3,2 % du PNB, une augmentation des impôts pour financer les déficits de la Treuhandsanstalt et compenser la baisse probable des recettes liées à la faiblesse de l'activité n'est peut-être pas à exclure totalement.

Les tensions inflationnistes <sup>(1)</sup>, d'abord engendrées par une forte demande au début de l'unification, puis alimentées par la hausse des coûts salariaux ont conduit à l'adoption d'une politique monétaire restrictive en 1991 et 1992. Elle pourrait se détendre progressivement si le pacte de solidarité négocié entre l'Etat, les entreprises et les organisations syndicales aboutissait début 1993 à un consensus sur le partage des revenus et de la charge du financement de l'unification.

### En Europe – hors Allemagne –, et au Japon, des plans de rigueur ou de relance sont mis en oeuvre

Après avoir laissé sortir la livre du SME, le Royaume-Uni, qui connaît la récession depuis presque deux ans, a opté pour un objectif de relance de l'activité. Les taux directeurs ont été abaissés, ce qui a permis d'alléger la charge de l'endettement massif des ménages, principalement contracté à des taux variables. Des mesures ont été prises pour freiner la baisse des prix des actifs immobiliers et relancer les achats d'automobiles et les dépenses d'infrastructure. Enfin le gouvernement a endigué les hausses de salaires dans la fonction publique (1,5 % pour 1993), ce qui sera de nature à limiter les revendications salariales dans le secteur privé. Cependant, l'acquis de croissance au troisième trimestre 1992 est encore négatif (- 1 %).

En Espagne et en Italie, les plans d'ajustement adoptés pour réduire les déficits budgétaires auront pour conséquence une poursuite du ralentissement sur la fin de l'année et en 1993, la croissance du PIB, comme celle de la demande intérieure, se situant aux alentours de 1 %. L'efficacité de ces plans – qui suppose une maîtrise de l'inflation – est subordonnée au succès de la politique de modération des évolutions salariales. Pour l'Italie, la mise en application immédiate et intégrale du plan AMATO, dont les deux tiers du montant des mesures d'assainissement budgétaire prévu ont déjà été votés par le parlement, accompagnée d'une baisse des taux directeurs de la banque centrale, pourrait permettre un retour rapide de la lire dans le SME, ce qui correspond aux souhaits des autorités italiennes.

Au Japon, après plusieurs années de forte croissance, la progression du PIB en 1992 n'avoisinerait que 2 %. La demande s'est notablement affaiblie, tant intérieure qu'extérieure. La crise financière a tari les sources de financement des entreprises par émission d'actions. Avec un taux d'auto-financement bas et des

perspectives de profit en baisse, les entreprises réduisent leurs investissements. Le revenu disponible des ménages voit sa progression ralentir ce qui laisse augurer la persistance du faible niveau de consommation observé en début d'année. Les exportations, dont le dynamisme soutenait traditionnellement la croissance, ont baissé de 3 % au deuxième trimestre. Elles ont souffert de l'appréciation du yen allié à la dépréciation du dollar : les pertes de parts de marché en 1992 seraient comparables à celles subies par l'Allemagne. Cependant le plan de relance mis en oeuvre par le gouvernement et qui vise principalement à augmenter les dépenses d'infrastructure pourrait faire sentir ses effets à brève échéance.

### **Les perspectives ne semblent bien orientées qu'aux Etats-Unis**

Aux Etats-Unis, un certain nombre d'indicateurs laissent à penser que la reprise est assurée, bien que son ampleur soit encore mal appréciée. Après avoir décliné de 1,2 % en 1991, le

PIB enregistre une nette augmentation : l'acquis à la fin du troisième trimestre de 1992 est de 1,9 %. Cette croissance est essentiellement initiée par le vif redémarrage de l'investissement et à un moindre degré de la consommation des ménages. La baisse des salaires réels, qui a permis la restauration de la rentabilité des entreprises, associée à la baisse des taux d'intérêt, qui a diminué la charge de leur dette, ont favorisé le redressement de l'investissement, particulièrement en biens d'équipement et résidentiel. Le désendettement des ménages encore important en 1992 s'estomperait par la suite tandis que se poursuit l'assainissement du secteur financier. Dans le même temps, le mouvement baissier du dollar observé depuis mai s'est inversé en octobre (1,59 DEM contre 1,39 en mai). Ce retournement se fonde sur des facteurs appelés à se prolonger en 1993. La forme ascendante de la courbe des taux d'intérêt reflète des anticipations positives sur la poursuite de la reprise, dans un contexte où les risques inflationnistes demeurent limités. Ainsi, la croissance atteindrait environ 2,5 % en rythme annualisé au premier semestre 1993. ■

## Recettes fiscales : les principales innovations du projet de loi de finances (PLF) 1993

### Mesures concernant les ménages

Réduction d'impôt sur le revenu <sup>(1)</sup> pour chaque enfant scolarisé (de 400 à 1 200 F du secondaire au supérieur) (coût estimé à 3,6 Mds en 1993).

Réduction d'impôt sur le revenu pouvant atteindre 60 000 F en cas d'acquisition d'un logement neuf destiné à être loué à des personnes à faible revenu.

Exonération totale d'impôt sur le revenu pendant 2 ans pour les revenus issus de la location d'un logement jusqu'alors vacant.

Extension du champ des travaux de réparation ou amélioration du logement ouvrant droit à une réduction d'impôt sur le revenu (pour ces trois mesures en faveur du logement : plein effet d'environ 3 Mds sur 1994, impact limité à 0,1 Md en 1993).

Avantage fiscal de 2 000 F institué au profit des acquéreurs, au quatrième trimestre 1992, de véhicules équipés d'un pot catalytique (coût estimé à 0,6 Md imputé sur le budget de l'année 1992).

### Les impôts indirects

Suppression au 4 janvier 1993 du taux majoré de la TVA pour les produits exclus de l'anticipation (tabac, jeux, pornographie) <sup>(2)</sup> du 13 avril 1992 (coût estimé à 1,5 Md environ).

Relèvement des prix du tabac de 15 % au premier semestre 1993. Ces hausses sont dues en partie au relèvement des prix industriels et en partie à la hausse des droits de consommation (gain 0,7 Md).

A compter du 15 avril, l'indexation automatique de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) est portée de 50 % à 75 % de l'augmentation de la septième tranche du barème de l'impôt sur le revenu <sup>(3)</sup>. En outre, le montant de l'augmentation ainsi calculée pour le supercarburant est appliquée également au supercarburant sans plomb et au gazole.

### Mesures concernant les entreprises

#### • Impôt sur les sociétés :

La réforme de l'impôt sur les sociétés s'achève avec le présent PLF. Le taux de l'impôt sur les sociétés est unifié à 33 1/3 % des bénéfices, qu'il s'agisse des bénéfices de l'exercice ou des plus-values financières à long terme. Le même taux s'applique aux acomptes. L'avoir fiscal, restant égal à 50 % des dividendes distribués représente désormais la totalité de l'impôt y afférent. Mais cette dernière réduction de taux n'entrera totalement en vigueur que lors des versements de 1994. En 1993, le budget de l'Etat percevra le solde de l'impôt versé au titre de l'exercice 1992, au taux de 34 %, et 4 acomptes représentant au total 33 1/3 % du bénéfice du même exercice.

■ Les parts ou actions d'OPCVM seront désormais évaluées à leur valeur liquidative à la clôture de chaque exercice. Les plus ou moins values sont intégrées dans le résultat et soumises à l'impôt. Cette mesure, qui prend effet dès la clôture de l'exercice 1992, devrait rapporter 5 Mds en 1993 et 1 Md en régime de croisière.

■ Le "crédit d'impôt recherche" (CIR) est reconduit et adapté. Il concerne désormais l'excédent des dépenses de recherche d'une année par rapport aux années précédentes. Les dépenses prises en compte sont définies de manière plus large. Le CIR peut être imputé sur l'impôt de l'exercice ou sur celui des trois suivants. Faute d'être imputé, en particulier si l'entreprise ne fait pas de bénéficiaire, le crédit d'impôt est versé à l'entreprise au terme des trois années. Le coût de la reconduction du CIR pour un exercice est estimé à 4 Mds, de même que sous l'ancien dispositif. Toutefois, du fait du différé de remboursement éventuel, le coût de la mesure en 1993 ne serait que de 1,5 Md.

■ La déductibilité des dividendes est supprimée. Les sociétés qui se sont constituées ou ont augmenté leur capital au cours des années 1988 à 1992 pouvaient déduire de leur résultat imposable 53,4 % des dividendes attachés aux actions ou parts correspondantes. Cette disposition visait à rapprocher le traitement fiscal des dividendes de celui des charges financières. Le gain procuré par cette suppression serait de 3,8 Mds en 1993 et de 1,5 Md les années suivantes.

■ Le régime des sociétés-mères est aménagé. Les dividendes versés par une filiale à la société mère ne sont imposables au titre de la société mère que pour une quote-part fixée à 5 % de leur montant. Pour les exercices ouverts à partir du début de l'année 1993, la quote-part est supprimée. La perte de recettes est évaluée à 1,8 Mds et n'interviendra qu'en 1994.

#### • Le plafonnement de la taxe professionnelle est réformé :

■ Le montant de la taxe professionnelle est plafonné au taux inchangé de 3,5 % portant sur la valeur ajoutée produite au cours de l'année d'imposition et non plus sur la valeur ajoutée de l'année n - 2. L'alourdissement de la charge pour les entreprises est évalué à 1,4 Md en 1993.

■ Le plafonnement de la taxe professionnelle, qui prend la forme d'un dégrèvement à la charge du budget de l'Etat, ne pourra désormais être anticipé par les entreprises que lors du versement du premier acompte, payable le 15 mai de l'année suivante. Ainsi, le budget de l'Etat réaliserait une économie de 8 Mds qui portera sur la seule année 1993.

#### • Impôts locaux

■ La majoration de 0,4 % des frais d'assiette et de recouvrements des impôts locaux, instituée en 1990 lors des travaux de révision des évaluations cadastrales, est pérennisée. Ces sommes, considérées comme des recettes non fiscales, sont perçues par le budget de l'Etat. Le gain procuré par cette mesure est évalué à 1 Md pour l'ensemble des impôts locaux.

(1) Comme chaque année, les tranches du barème de l'impôt sur le revenu ainsi que les différents seuils utiles à son calcul sont relevés du montant de l'inflation prévue, soit 2,8 % en 1992.

(2) Une hausse des taxes spécifiques est destinée à compenser la suppression du taux majoré de la TVA pour chacun de ces produits.

(3) Compte-tenu de la hausse des prix prévue, les tranches du barème de l'impôt sur le revenu sont relevées de 2,8 %. En conséquence, en vertu de l'indexation automatique à 50 %, le montant de la TIPP qui était de 320,12 F/hl pour le supercarburant est relevé de  $320,12 \times 1,4 \% = 4,48$  F/hl. Le montant de la TIPP sur le gazole qui était en 1992 de 167,34 F/hl est relevé également de 4,48 F/hl.

## Les impôts perçus par les Administrations Publiques

■ En 1992, les impôts perçus par les administrations publiques auront progressé de 2,6 % en francs courants (Cf tableau ci-dessous). Cette évolution modérée, sensiblement inférieure à celles des années précédentes, et aux prévisions, résulte surtout du ralentissement de l'activité économique. En conséquence, le déficit de l'Etat estimé initialement à 90 Mds, dépassera 180 Mds. En 1993, selon le projet de loi de finances (cf encadré précédent), les recettes fiscales devraient progresser de 5,3 % et le déficit de l'Etat atteindrait 165 Mds.

### En 1992, les impôts payés par les ménages progresseraient de 3,7 %

■ Les impôts sur le revenu (impôt sur le revenu, contribution sociale généralisée ...) versés par les ménages devraient progresser de 4,1 % en 1992, alors que leur revenu disponible brut avant impôt a augmenté de 6,1 % de 1990 à 1991. La principale innovation affectant les recettes en 1993 réside dans l'instauration d'une réduction d'impôt pouvant atteindre 12 500 F en faveur des employeurs de personnel salarié à domicile. L'impact de cette mesure est estimé à 3,3 Mds, soit 1 % environ de l'impôt sur le revenu. Compte tenu de la réduction d'impôt pour frais de scolarité, les recettes de l'I.R. devraient s'élever à environ 325 Mds.

### En 1992, les impôts payés par les sociétés augmenteraient de 1,3 %

■ Par suite de la dégradation de leurs résultats en 1991, l'impôt sur les sociétés payé en 1992 par les sociétés et quasi-sociétés est en baisse de 13,5 %. Pourtant, les mesures nouvelles prenant effet en 1992 sont globalement neutres, la baisse du taux de l'impôt frappant les bénéficiaires distribués et celle du taux des acomptes versés cette année étant compensées par l'augmentation du taux de l'impôt sur les plus-values financières à long terme. Pour 1993, compte tenu des résultats des entreprises en 1992, on attend une remontée supérieure (25 %) à la baisse observée en 1992.

■ La taxe professionnelle augmenterait d'environ 9,5 % en 1992. Outre les augmentations habituelles de base et éventuellement de taux, les versements de l'année 1993 devraient s'accroître de 9,4 Mds du fait des nouvelles règles et modalités de paiement associées au plafonnement (cf encadré précédent).

### Les impôts indirects

■ Les recettes de TIPP atteindront environ 120 Mds en 1992, en progression de 1,9 %. L'indexation automatique du barème s'est traduite en 1992 par une augmentation de 1,5 %, mais le développement de la part du carburant sans plomb, moins taxé, a réduit les recettes de 0,8 %. En 1993, compte tenu du changement des modalités de l'indexation de la TIPP, cette taxe devrait rapporter 125 Mds.

■ En 1992, la TVA nette perçue par le budget de l'Etat devrait atteindre environ 530 Mds de francs, en hausse de 5 % par rapport à 1991 mais 34 Mds en dessous des prévisions initiales. Les rentrées du premier semestre s'inscrivent dans la tendance de la fin de l'année 1991, marquée par une baisse en partie inexplicite des rentrées. La suppression anticipée du taux majoré le 13 avril 1992 a amputé les recettes de 4,3 Mds. Mais la part de TVA affectée au BAPSA a été réduite de 6,4 Mds, somme qui a gonflé les recettes du budget général. Pour 1993, le PLF table sur des rentrées de TVA d'environ 555 Mds.

### Les prélèvements exceptionnels

■ De même qu'en 1991, des prélèvements exceptionnels ont été effectués sur un certain nombre de fonds, en particulier le fonds de réserve de l'épargne logement ; ils atteignent environ 16 Mds en 1992. Au cours de l'année 1993, leur montant ne devrait pas dépasser 5 Mds.

## Impôts reçus par les administrations publiques <sup>(1)</sup>

	Glissements semestriels					Moyennes annuelles		Évolution en %	
	1991		1992		1993	1991	1992	Niveaux en Mds de F.	
	1 <sup>er</sup> S.	2 <sup>ème</sup> S.	1 <sup>er</sup> S.	2 <sup>ème</sup> S.	1 <sup>er</sup> S.			1991	1992
Impôts liés à la production	-0,9	3,5	0,8	3,3	2,9	1,2	3,9	925,9	962,3
- TVA budgétaire brute	-1,2	4,4	-0,7	9,9	-3,1	2,6	4,4	642,0	670,0
- TVA grevant le produit	-2,6	3,4	0,8	2,9	0,5	-0,6	3,2	515,5	532,0
- Impôts sur les produits	2,5	4,2	-2,3	4,6	2,2	2,5	2,7	281,3	288,9
dont TIPP	1,9	3,4	-1,7	2,2	3,0	2,6	1,9	117,9	120,2
- Impôts sur les salaires	3,2	1,2	3,7	-2,6	4,5	5,4	3,5	56,7	58,7
- Autres impôts liés à la production	5,0	2,6	1,2	11,3	12,1	10,5	9,1	117,6	128,3
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine et le capital	-1,9	3,7	-2,2	2,4	4,6	8,2	0,7	626,6	631,1
- Impôts sur le bénéfice	-26,0	-2,3	-21,6	28,1	12,5	-16,6	-12,9	119,2	103,7
dont SQS non financières	-25,7	2,1	-26,6	34,7	13,7	-11,3	-13,5	100,2	86,7
- Impôts sur le revenu	10,4	5,1	-0,1	4,6	0,3	26,0	4,1	343,1	357,1
- Autres impôts sur le revenu et le patrimoine	-1,8	5,2	6,5	-14,6	9,0	0,3	3,6	164,3	170,3
dont taxes locales	2,7	1,6	20,0	-27,1	27,1	4,3	5,8	110,3	116,7
Impôts en capital	-2,6	239,8	-51,7	67,3	-57,7	61,9	0,9	43,1	43,5
<b>Total des recettes</b>	<b>-1,3</b>	<b>7,7</b>	<b>-3,2</b>	<b>4,7</b>	<b>0,9</b>	<b>4,9</b>	<b>2,6</b>	<b>1595,5</b>	<b>1636,9</b>

*Prévisions*

(1) Centrales, locales et de sécurité sociale, non compris les impôts perçus par la CE.

## Les impôts au sens de la Comptabilité Nationale

Le tableau précédent présente "les impôts perçus par les administrations publiques", sur le territoire métropolitain, selon les concepts et les nomenclatures des comptes nationaux français.

Les règles de la comptabilité nationale ne coïncident pas avec celles de la comptabilité publique. Il paraît utile de les rappeler succinctement. Pour les comptes nationaux, les impôts sont des prélèvements obligatoires effectués sans contrepartie au profit des autorités supranationales (CE) ou des administrations publiques, centrales (Etat et organes divers d'administration centrale), locales (régions, départements, communes) ou de Sécurité Sociale. Dire que les impôts n'ont pas de contrepartie signifie que les prestations fournies grâce à l'impôt à un contribuable ne sont pas proportionnelles à l'impôt versé par ce contribuable <sup>(1)</sup>.

### Les impôts sont classés en trois grandes catégories :

Impôts liés à la production ou l'importation (R20), que l'opération dégage ou non des bénéfices et des revenus.

Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (R61), perçus de façon annuelle.

Impôts en capital (R72), perçus de façon non périodique sur le capital ou le patrimoine.

### Les comptables nationaux classent en impôts :

#### • 1 - Toutes les recettes fiscales de l'Etat, des collectivités locales et des communautés européennes.

Diverses corrections sont toutefois effectuées :

Les recettes fiscales sont enregistrées nettes de dégrèvements et remboursements. Ainsi, seule la TVA non déductible est prise en compte. Quand cela est possible, les impôts apparaissent bruts des crédits d'impôts. Ainsi le "crédit d'impôt recherche" apparaît dans les comptes sous forme de deux flux fictifs : il augmente les versements d'impôt sur les sociétés. Il est restitué aux entreprises sous forme d'aide à l'investissement.

De même l'avoir fiscal attaché aux dividendes distribués fait l'objet d'une triple correction : il est déduit des versements des entreprises au titre de l'impôt sur les sociétés et rajouté aux dividendes versés. Il est également rajouté aux impôts payés par les actionnaires (impôt sur les sociétés ou impôt sur le revenu selon que l'actionnaire est une entreprise ou un ménage.

#### • 2 - Certaines recettes non fiscales, notamment :

Les frais d'assiette et de recouvrement des impôts locaux ou européens. Ils sont rajoutés au montant des impôts correspondants (R61 ou R20) et sont par ailleurs considérés comme le prix du service rendu par l'Etat à l'administration bénéficiaire de l'impôt.

(1) Pour l'essentiel, les prestations fournies grâce à l'impôt ne sont même pas conditionnées par le versement de l'impôt par le bénéficiaire.

Les prélèvements sur le PMU, les sociétés de courses, le loto (R20) et les contributions de la caisse des dépôts (R61).

La rémunération de la garantie accordée par l'Etat aux caisses d'épargne (R61).

Les prélèvements exceptionnels sur certains fonds (R72).

#### • 3 - Certaines taxes ou contributions affectées à des comptes spéciaux du trésor, des organes divers d'administration centrale ou de sécurité sociale.

Elles sont très nombreuses et souvent de faible montant. Citons parmi les plus importantes :

La contribution sociale de solidarité (R20).

La taxe additionnelle à l'assurance automobile (R20).

La contribution sociale généralisée (R61).

Le prélèvement de 1 % sur les revenus mobiliers et immobiliers destiné au financement de l'assurance vieillesse (R61).

Chaque impôt est ventilé selon le secteur institutionnel verseur (Sociétés ou quasi-sociétés, Institutions de crédit, Entreprises d'assurances, administrations publiques, administrations privées, Ménages, Reste du monde) et le sous-secteur receveur (Administrations Centrales, locales ou de Sécurité sociale, ou reste du monde s'il s'agit de la C.E.). Le receveur est le bénéficiaire final de l'impôt s'il décide de son montant et de ses modalités. Sinon, le receveur est l'organisme qui perçoit l'impôt (l'Etat), le bénéficiaire perçoit alors un transfert de recettes fiscales. Ainsi, la CSG est un impôt perçu par l'Etat qui décide de son montant, alors que les droits de douanes sont des impôts perçus par la CE qui en détermine les montants. De même, la taxe foncière, la taxe d'habitation et la taxe professionnelle sont perçues par les administrations locales.

#### • Deux exemples :

le poste R612, impôts sur le revenu, détail du poste R61, comprend notamment l'impôt sur le revenu (anciennement IRPP), auquel s'ajoute le flux fictif de l'avoir fiscal utilisé par les ménages pour payer cet impôt, la contribution sociale généralisée et le prélèvement de 1 % sur les revenus mobiliers et immobiliers affecté à la CNAV.

le poste R21 regroupe la TVA perçue par le budget général de l'Etat, nette de remboursements (la TVA budgétaire nette) et la TVA nette perçue par le budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA). De ce total, une partie est affectée directement à la communauté européenne (c'est donc une recette fiscale négative de l'Etat) ; le reste est ventilé entre la "TVA grevant le produit" frappant des opérations de production ou d'importation et les "autres TVA", perçues notamment lors de ventes de terrains ou de versements de subvention d'exploitation.